

Stage en Entreprise Consignes et démarches administratives

Les Conventions de Stage en Entreprise sont constituées de 3 pages.

Leur objectif est de :

- 1. Fixer les règles de fonctionnement entre l'IPREC, l'Entreprise et le Stagiaire
- 2. Délimiter les activités proposées au stagiaire en cohérence avec la formation reçue (Annexe n°1)
- 3. Préciser les dates de début et de fin du stage ainsi que la durée

Le suivi de la Convention est sous la responsabilité du stagiaire.

[AVANT LE STAGE]

Avant de commencer votre stage, il est nécessaire de vous assurer que **votre convention est complétée et signée** par le responsable de la société ou du service qui vous accueille :

- 1. Faire indiquer le nom du tuteur, et ses coordonnées (mail et téléphone)
- 2. Faire cocher les activités proposées au stagiaire durant son stage (Annexe n°1 en page 3)
- 3. Faire signer par le responsable de l'entreprise et apposer le cachet de celle-ci, les pages correspondantes par les trois parties (Entreprise, Stagiaire et Centre), pour les trois exemplaires
- 4. Vérifier que toutes les informations demandées sont bien renseignées et exactes dans la mesure du possible. Ne pas hésiter à revenir vers l'entreprise en cas de doute.

L'annexe n°1 fixe les tâches prévisionnelles confiées au stagiaire de l'IPREC :

Prenez-en connaissance et assurez-vous, tout au long du stage que les activités cochées sont bien abordées. N'hésitez pas à contacter l'IPREC si des écarts, des non-respects ou des tâches qui ne correspondraient pas à votre niveau vous seraient demandées afin que nous réglions ensemble ce différent.

Seuls, les originaux sont acceptés pour valider et compléter le dossier du stagiaire.

[PENDANT LE STAGE]

Chaque semaine, la copie de **l'émargement hebdomadaire**, signée quotidiennement par le stagiaire puis contresignée par semaine par le responsable du stage (tuteur) et portant le cachet de l'entreprise doit être adressée **chaque Vendredi** à l'IPREC. Ce scan doit être envoyé par mail **au service administratif** à l'adresse : **administratif@iprec.fr**

[APRES LE STAGE]

A l'issue du stage, vous devez impérativement fournir :

- 1. L'original de la feuille d'émargement dument remplie pendant le stage
- 2. L'original de l'attestation de fin de stage pratique, établie par l'entreprise sur papier en-tête de la société, portant la signature du responsable et cachet de l'entreprise et mentionnant le nom du stagiaire ainsi que les dates du stage.

Ex. : Je, soussigné M. XXX représentant la société YYY, domiciliée [adresse], atteste par la présente que M. ZZZ a effectué un stage pratique dans notre entreprise du 00/00/0000 au 00/00/000 inclus, dans le cadre de sa formation de « Technicien(ne) Informatique Système et Réseau » ou « Administrateur (trice) Systèmes, Réseau et Sécurité » à l'IPREC.

Le Service administratif est là pour vous aider en apportant son support. Vous l'aiderez aussi, en respectant scrupuleusement ces consignes.

Merci!

1-Oct-22 © IPREC 2020 Page 1/1